

Compte-rendu de conseil communautaire

Du 05/05/2014 - Salle des fêtes de Fort du Plasne

Présents : Claude PILLOUD, Michel BENOIT, Roger BOICHUT, Michel BOUILLER, Gilles BOURGEOIS, Christian BRUNEEL, Marc CAPELLI, Jean-Jacques CHARTON, Robert CLEMENT, Raphaël CLERC, Ludovic CRETIN, Liliane FAIVRE, Catherine FONTANEZ, Ghislaine NOUVELOT, Lionel PACHECO, Benoit PIARD, Nicole RAMBERT, Jean RICHARD, Jean-Michel SALLAN, Jean-Antoine TEDOLDI, Françoise VESPA, Jacques VINCENT, Jean-Paul VUILLET.

Absents excusés : Jean-Claude BAUDURET, Daniel RACLE, Yvan AUGER, Michel BEJANNIN

Absents :

Ont donné pouvoir : Daniel Racle à Nicole RAMBERT

Secrétaire de séance : Jean-Paul VUILLET

Approbation du compte-rendu du Conseil Communautaire du 22 Avril 2014 : approuvé à l'unanimité

1- Foyer :

- Compte de gestion : Mme Vespa explique à l'assemblée qu'il convient de voter le compte de gestion pour l'EHPAD.

Monsieur CRETIN, nouveau délégué de l'Assemblée fait remarquer qu'il est difficile de voter quelque chose lorsque l'on n'a pas eu connaissance des documents. Mme VESPA propose de transmettre à tous les nouveaux délégués de l'Assemblée, le Compte administratif et le compte de gestion de l'EHPAD.

Vote : 19 voix pour et 5 abstentions

- Décision modificative : **Sur le budget du Foyer, la totalité des crédits en dépenses d'investissement 2014 (209 443 €) sont inscrits au compte 2188 (autres immobilisations corporelles) ; or, le percepteur demande à ce que 4 700 € soient déplacés au compte 205 pour l'acquisition de logiciels.**

Vote : 20 voix pour et 4 abstentions

- Prime Médecin : Mme VESPA rappelle la difficulté rencontrée par son prédécesseur pour trouver un médecin coordonnateur à l'EHPAD. Un médecin coordonnateur, gériatre également, prendrait ses fonctions à l'EHPAD sous condition d'un salaire de 1 200 € net / mois pour 1/3 temps soit 10h30/semaine.

Le salaire maximum étant normalement de 1 140 € brut / mois, Mme VESPA propose à l'assemblée de **mettre en place l'indemnité de technicité de médecin pour un montant de 247 €/mois afin d'arriver au salaire convenu.**

Vote : 24 voix, à l'unanimité

2- Marché rénovation de la Gendarmerie à Saint Laurent en Grandvaux

Attribution des lots :

Suite à l'appel d'offres passé pour la Rénovation de la gendarmerie de Saint Laurent en Grandvaux, la commission s'est réunie à deux reprises, pour l'ouverture des plis, puis pour l'attribution des lots en partenariat avec le SIDEC, maître d'œuvre.

L'attribution des lots proposée est la suivante :

		Entreprises retenues	Montant H.T.	TVA	Montant T.T.C.
lot 1	ISOLATION	BONGLET	117 389,87	11 738,99	129 128,86
lot 2	MENUISERIE ALUMINIUM	GOYARD Thierry	46 075,00	4 607,50	50 682,50
option lot 2	Portes garages	GOYARD Thierry	5 295,00	529,50	5 824,50
lot 3	SERRURERIE	MARCOU	4 707,80	470,78	5 178,58
lot 4	ELECTRICITE	AMI	5 590,50	559,05	6 149,55
lot 5	ZINGUERIE	GOYARD Thierry	2 850,00	285,00	3 135,00
TOTAL			181 908,17	18 190,82	200 098,99

Budget global :

	Montant H.T.	Montant T.T.C.
TOTAL TRAVAUX	181 908,17	200 098,99
DEPENSES ANNEXES :		
<i>Contrôle Technique</i>	1 700,00	2 040,00
<i>Coordinateur SPS</i>	654,00	784,80
<i>Provision pour frais de publicité, révisions de prix, divers et imprévus</i>	19 392,83	21 332,11
ASSISTANCE SIDEC		
<i>Etude</i>	5 684,00	5 684,00
<i>Conception</i>	4 661,00	4 661,00
	214 000,00	234 600,90

Vote : approuvé à l'unanimité

Demande de subvention :

Recettes prévues :

ETAT – DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux) 30 %	64 200,00
Réserve parlementaire	?.....
CEE (Certificats d'Économies d'Énergie)	5 250,00

Monsieur le Président explique qu'il lui faut l'autorisation afin de faire une demande de réserve parlementaire.

Vote : approuvé à l'unanimité

3- Ventes BERCHET

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la signature pour l'achat des biens BERCHET est programmée le 06 mai à l'Office Notarial de Saint Laurent en Grandvaux.

Il demande au conseil communautaire l'autorisation de proposer à Monsieur Ponta de l'entreprise Gamm'Bois Energie la vente des parcelles cadastrées ZE225 et ZE240 situées sur la commune de Saint-Pierre pour la somme globale de 40 000 €.

Vote : approuvé à l'unanimité

4- Convention d'Entretien pour le site du Lac de L'Abbaye

Suite à la valorisation sur le site du Lac de L'abbaye, il convient de signer une convention avec la Commune de Grande Rivière afin de définir les tâches qui incombent à chacun concernant l'entretien des aménagements.

La convention reprend les différents points, comme suit :

1. Espaces verts :

Désignation et Surface concernée	Tâches	Nombre d'interventions	Collectivité en charge de l'entretien
Massifs arbustifs	Désherbage manuel	2 fois par an	C.C.
Engazonnement secteur église – espace de prestige 2 738 m ²	Tonte régulière et évacuation des tontes en décharge pour éviter l'extension de la renouée du japon	Environ 8 fois par an	G .R.
Engazonnement secteur chemin etc... - espace rural 1 604 m ²	Tonte ou fauche et évacuation des tontes en décharge pour éviter l'extension des orties	1 fois par an	Voir si Monsieur PIOT peut continuer à le faire
Surveillance station Renouée du Japon	Arrachage partie aérienne avec rhizosphère et évacuation des tontes en décharge pour éviter l'extension de l'espèce	A chaque intervention	G.R. ou tout intervenant
Fruitiers espalier		1 taille tous les 2 ans	C.C.
Saules 130 ml	Taille en hauteur/épaisseur/égalisation	1 intervention tous les 2 ans	G.R. (en même tps que le monument aux morts)
Parcelle du Silo à image et du belvédère du Moulin	Débroussaillage	Intervention selon les besoins	C.C.

2. Mobilier urbain :

La remise en état ou remplacement du mobilier urbain en cas de dégradation ou de vol est à la charge de :

Désignation	Collectivité
Silo Les Guillons (structure et panneaux)	C.C.
Belvédère du Moulin : belvédère, panneau tables et bancs.	C.C. G.R.
Esplanade église (structure, pupitres, bancs, allée dallée) Entretien courant	C.C.

Autres dégradations	G.R.
Pupitres sur le site de l'Abbaye jusqu'à Lou Granva	C.C.
Nettoyage du bief place de l'église	G.R.

3. Installations électriques :

L'entretien des installations électriques est à la charge de :

Désignation	Collectivité
Eclairage le long du bief . Horaires :	C.C.
Bornes d'éclairage le long du cheminement dallage. Entretien courant	C .C.
Autres dégradations	G.R.
Projecteur sur mât horaires :	G.R.
Lumières encastrées pour mise en valeur de l'église horaires :	G.R.
Consommations Electricité	G.R.

Vote : approuvé à l'unanimité

5- Les Amis du Grandvaux : Réserve à Bois

Les amis du Grandvaux souhaitent construire un abri bois à proximité de la maison Louise Mignot. Ils ont fait appel à un architecte pour préparer le dossier de demande de permis de construire. Le Président demande au Conseil communautaire l'autorisation de signer les documents pour cette construction.

Vote : approuvé à l'unanimité

6-Augmentation des Tarifs de l'EMIG

Comme chaque année depuis 2011, le Président propose d'augmenter les tarifs de l'EMIG pour l'année scolaire 2014-2015 de 2 %.

Vote : approuvé à l'unanimité

7- Demande subvention : Les Voies du sel

Demander plus de précisions à l'association (budget prévisionnel) avant d'octroyer une subvention. Cette demande sera réétudiée lors du prochain conseil communautaire.

8- Election de délégués : SICTOM, Jura Nordique, PNR

PNR : Monsieur le Président explique à l'assemblée qu'il convient de procéder à nouveau au vote des délégués au PNR car au conseil du 22 Avril nous n'avions pas tous les éléments et une erreur a été faite : une même personne ne peut être désignée comme délégué, avec voix délibérative, au titre de plusieurs collectivités, hors les membres qui ont été élus sont déjà délégués dans leur commune respective .

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **A ÉLU** en qualité de délégués au Parc Naturel Régional du Haut-Jura :
 - o **DELEGUES TITULAIRES** :
 - PILLOUD Claude

VINCENT jacques

BOICHUT Roger

○ **DELEGUES SUPPLEANTS**

SALLAN Jean-Michel

CHARTON Jean-Jacques

SICTOM : Monsieur le président explique à l'assemblée qu'il convient de prendre une délibération pour désigner les délégués au SICTOM du Haut Jura. Les membres sont repris en fonction des désignations effectuées dans chaque commune comme suit :

Communes	Titulaire	Suppléant
Château des Prés	CART GRANDJEAN Mathilde	BOURGEOIS Thierry
Chaux des Prés	CART-LAMY Jocelyne	AUGER Yvan
Chaux du Dombief	PORTE Jean-François	BRAND Michèle
Fort du Plasne	BAILLY-MAITRE Alain	CHABROLLE Catherine
Grande Rivière	CREVOISIER Laurent	TOLLE Julien
Lac des Rouges Truites	MOREL Jean-Michel	THOUVEREZ Jean-Pierre
La Chaumusse	VUILLET Jean-Paul	LOVISA Pierrette
Les Piards	CAPELLI Marc	PIARD Nadine
Prénoval	GOUBET Sébastien	JANIER-DUBRY Estelle
Saint Laurent en Grandvaux	RAMBERT Nicole	SCHIAVONI Laure
Saint Pierre	DELACROIX Patrick	JEUNE Anne

Vote : à l'unanimité

Jura-Nordique : Monsieur le président explique à l'assemblée que la Communauté de Communes peut prétendre à un délégué pour la représenter à l'Association Départementale pour la promotion des activités nordiques « Jura Nordique ». Il propose de reconduire Monsieur Daniel RACLE, élu à cette même fonction en 2008.

Vote : à l'unanimité

9- Délégués Entente Pays des Lacs

Une entente a été mise en place à compter du 1^{er} juillet 2011 pour une durée initiale de cinq ans renouvelable par reconduction expresse pour une nouvelle durée de cinq ans. Cette entente a pour objet l'aménagement, l'entretien et la sécurisation du site des cascades du Hérisson, partie haute.

Les conventions prises dans le cadre de cette entente fixeront, pour chaque projet ayant un intérêt pour les deux Communautés de Communes, le mode et le taux de financement respectif ainsi que la durée de la convention. Une Conférence est constituée, chargée de débattre des questions intéressant l'entente. Les décisions de la Conférence sont notifiées aux communautés membres qui en informent leur conseil communautaire. Elles ne sont exécutoires qu'après avoir été ratifiées par des délibérations concordantes adoptées à la majorité absolue du conseil communautaire de chacune des Communautés de Communes membres. Les fonctions des membres de cette conférence expirant avec celles du conseil communautaire qui les a élus, il est nécessaire de procéder à de nouvelles élections. Il est proposé de reconduire les mêmes membres, soit :

- Monsieur Claude PILLOUD,
- Madame Nicole RAMBERT
- Monsieur Robert CLEMENT

Vote : à l'unanimité